

**Louis GILL**

Économiste, retraité de l'UQÀM

(juin 2014)

“En réaction au budget Leitão :  
il est possible de réduire le déficit  
sans menacer les services publics.”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
Professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi  
[Page web](http://www.uqac.ca). Courriel: [jean-marie\\_tremblay@uqac.ca](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca)  
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"  
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi  
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi  
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.**

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi à partir de :

Louis Gill, économiste québécois  
Professeur retraité de l’UQAM

**“En réaction au budget Leitão : il est possible de réduire le déficit sans menacer les services publics.”**

Montréal : texte inédit, 5 juin 2014.

Louis GILL est économiste et professeur retraité du département de sciences économiques de l’UQAM où il a œuvré de 1970 à 2001. Tout au cours de cette carrière, il a eu une activité syndicale active. Il a publié plusieurs ouvrages, sur la théorie économique marxiste, l’économie internationale, l’économie du socialisme, le partenariat social et le néolibéralisme, ainsi que de nombreux essais et articles de revues et de journaux sur des questions économiques, politiques, sociales et syndicales.

[Autorisation formelle accordée par l’auteur le 20 décembre 2010 de diffuser cet article dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : [gill.louis@uqam.ca](mailto:gill.louis@uqam.ca)

Polices de caractères utilisée : Times New Roman, 14 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5’’ x 11’’.

Édition numérique réalisée le 30 septembre 2014 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



## Louis Gill

[économiste, retraité de l'UQÀM.]

**“En réaction au budget Leitão :  
il est possible de réduire le déficit  
sans menacer les services publics.”**



Montréal : texte inédit, 5 juin 2014.

**Louis Gill**

**“En réaction au budget Leitão :  
il est possible de réduire le déficit  
sans menacer les services publics.”**

Montréal : texte inédit, 5 juin 2014.

Comme la plupart des observateurs l’ont noté, le budget déposé le 4 juin par le ministre des Finances du Québec, Carlos Leitão, annonce pour les prochaines années un sévère programme d’austérité, dont la réduction draconienne des dépenses publiques constitue l’ossature. Au seul titre des mesures de contrôle des dépenses de programmes des ministères, des économies de 2,7 et 2,4 milliards de dollars sont visées pour 2014-2015 et 2015-2016, ce qui est énorme. Pour en mesurer l’ampleur, mentionnons que 2,4 milliards de dollars représentent le coût de l’emploi de 60 000 salariés du secteur public gagnant un salaire annuel de 40 000 dollars. D’un niveau moyen de 4,1 % au cours des dix dernières années, la croissance annuelle des dépenses de programmes chutera à des niveaux historiquement bas de 1,8 % en 2014-2015 et 0,7 % en 2015-2016, pour ne remonter qu’à 2,3 % l’année suivante. Les conséquences seront dramatiques pour les services publics. Le gouvernement affirme que de telles économies sont motivées par l’objectif défini comme prioritaire de la réduction du poids de la dette.

### *Le poids de la dette*

En vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, adoptée en 2006, le gouvernement est tenu de réduire graduellement le rapport de sa dette au Produit intérieur brut (PIB) en visant à ce qu’il atteigne 45 % en 2026. Selon les données du budget

qui vient d'être dévoilé, il déposera à cette fin dans le Fonds des générations, au cours des cinq prochaines années, des versements annuels dont le montant cumulé est de 11 milliards de dollars. Le rapport de la dette au PIB sera ainsi porté à 50 % le 31 mars 2019, à partir de son niveau de 54,3 % le 31 mars 2014.

À des fins de comparaison, il est facile de vérifier que, si aucun versement n'était effectué dans le Fonds des générations pendant cette période de cinq ans, le rapport de la dette au PIB serait néanmoins réduit en 2019 à 52,5 %. Cela signifie que, pour gagner 2,5 modestes points de pourcentage dans la réduction du poids de la dette, le gouvernement se sera privé de 11 milliards de dollars, des milliards qui manquent dramatiquement à l'équilibre du budget.

Cela signifie aussi que, même dans la situation actuelle d'une faible croissance du PIB, les chiffres du gouvernement permettent de prévoir que le rapport de la dette au PIB diminuerait de lui-même, sans versements au Fonds des générations, en raison d'une croissance de la dette plus faible que celle du PIB. Il va sans dire que l'atteinte de l'objectif de 45 % serait reportée à plus tard. Mais qui pourrait prétendre que cela serait pire que de porter un grave préjudice aux services publics ?

### *Faire le plein des revenus budgétaires*

Nous sommes dans la situation incongrue suivante : depuis le déclenchement de la crise financière en 2007-2008, le solde budgétaire annuel du gouvernement est déficitaire, de sorte que sa dette augmente chaque année. Mais le gouvernement verse néanmoins chaque année des montants au Fonds des générations, dont l'objectif est de réduire cette dette ! Il le fait grâce à des revenus désignés comme étant « dédiés au Fonds des générations ». Ces revenus ne font que transiter par le budget sans en affecter le solde, pour être automatiquement versés à ce Fonds.

Ces revenus provenaient, à l'origine, essentiellement des redevances hydrauliques payées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'électricité, et des revenus des placements du Fonds. Ils sont désormais grossis par des revenus de l'indexation du prix de l'électricité

patrimoniale, de l'exploitation minière et d'une taxe sur les boissons alcooliques. D'un milliard de dollars en 2013-2014, ils augmenteront graduellement pour dépasser les 3 milliards annuels dans cinq ans.

Or, le gouvernement pourrait, par voie de législation, se dégager de son obligation de dédier ces revenus au Fonds des générations, voire abolir ce fonds. Il pourrait les transformer en revenus budgétaires réguliers, ce qui faciliterait l'équilibrage de son budget. Il pourrait par ailleurs contrôler la croissance de sa dette et faire en sorte qu'elle demeure inférieure à celle du PIB, comme elle l'est actuellement en dépit de la faible croissance du PIB, et laisser ainsi son poids (par rapport au PIB) diminuer de lui-même avec le temps. Cela, il va sans dire, ne l'empêcherait pas, dans des situations de sérieuses difficultés économiques, de la laisser augmenter pour financer des investissements publics à des fins de stimulation de l'économie.

Voilà une option soucieuse du contrôle de l'évolution de la dette et garante du maintien des services publics, à opposer à celle, qui leur est gravement préjudiciable, du budget Leitão.

Fin du texte